

Sainte-Thérèse, le 4 août 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant Les Promenades Bellerose Inc.
Les adresses suivantes : 2131, 2133 à 2165, boulevard des Laurentides ainsi
que les lots correspondants, Laval
V/réf. : 336040-000420

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 juillet dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7316-13-01-65005-97

1. Rapport d'inspection du 4 février 2009, 4 pages
2. Lettre du 4 février 2009, 1 page

Dossier 7316-13-01-64500-18

1. Rapport d'inspection du 20 janvier 1999, 4 pages
2. Avis d'infraction du 1^{er} mars 1999, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 24 février 2000, 1 page
4. Rapport d'inspection du 26 janvier 2001, 1 page

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (15 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7316-13-01-65005-97
N/INTERVENTION SAGO: 300484057

DATE DE RÉDACTION : 2009/ 02/ 04
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 02/ 02 Arrivée : 14 30
an mois jour H M
INSPECTEUR : Salwa Znagui Départ : 14 50
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)
Lot#1178462 sur le stationnement des promenades
Bellerose du 2133 au 2165, Bd des Laurentides.
Laval

PLAIGNANT(E) : N/A Rencontré : oui non

NOM ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM FONCTION TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photos aériennes, unités d'évaluations foncières.

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : vérifier le bien-fondé de la plainte.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 30 janvier 2009, le CCEQ, Bureau de Laval reçoit une plainte anonyme signifiant que l'entreprise CONSTRUCTION VINCE-IAFA INC. décharge des neiges usées sur un terrain vague entre la SAQ et Loblaw à l'intersection des boulevards des Laurentides et Dagenais O.
Sur les lieux, je n'ai pas identifié avec précision le terrain en question puisqu'il n'y avait pas de Loblaw. Par contre, pas loin d'une succursale de la SAQ, j'identifie un dépôt de neige qui pourrait être l'objet de la plainte. Le plaignant rajoute que la neige usée provient du déneigement du 4660 Boulevard des Laurentides. Cette adresse correspond à la bibliothèque Laure-Conan et donc la neige

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7316-13-01-65005-97
N/INTERVENTION SAGO: 300484057

DATE DE RÉDACTION : 2009/ 02/ 04
an mois jour

proviendrait du stationnement.

Vu qu'il a été difficile d'affirmer que l'entreprise contrevient au Règlement sur les lieux d'élimination de neige par le fait que la plainte est anonyme et que les informations reçues relativement à l'emplacement du dépôt illégal de neige manquaient de précision, l'entreprise n'a pas reçu d'avis d'infraction.

3. CONCLUSION

Les informations reçues ne sont pas suffisantes pour l'émission d'un avis d'infraction à l'encontre de l'entreprise CONSTRUCTION VINCE-IAFA INC.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer une lettre d'information relativement au Règlement sur les lieux d'élimination de neige à l'entreprise CONSTRUCTION VINCE-IAFA INC. Fermer le présent dossier.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Salwa Znagui*



2009/ 02/ 04

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*



an mois jour

09/ 02/ 05

an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : Lot#1178462 au 2133, Bd des Laurentides, Laval.

N/D : 7316-13-01-65005-97

Date : 02 février 2009

Photographié par : Salwa Znagui

Photo # 1:

Référence Photo : VINCE.JPG

Note : Dépôt de neiges usées sur le lot#.1178462.



Photo # 2:

Référence Photo : VINCE.JPG

Note :

Photo # 3 :

Référence Photo : VINCE.JPG

Note :



Signature :

Date : 04 - 02 - 2009



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Envoie par messagerie

Laval, le 04 février 2009

art. 53-54

CONSTRUCTION VICE-IAFA INC.
3900, de la Duchesse
Laval (Québec)
H7E 5H6

N/Réf. : 7316-13-01-65005-97

**Objet : Enlèvement de la neige dans le stationnement de la bibliothèque
Laure-Conan sise au 4660 Boulevard des Laurentides à Laval et
déposée sur le lot#1178462.**

Monsieur,

La présente fait suite à une inspection réalisée sur le lot # 1178462 où des neiges usées y ont été déposées et proviendraient du stationnement de la bibliothèque en rubrique.

Nous tenons à vous informer que le ramassage des neiges usées est encadré par le *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* [Q-2, r.15.1] entré en vigueur le 18 septembre 1997.

Selon l'article 1 du dit règlement, les neiges qui font l'objet d'un enlèvement et d'un transport en vue de leur élimination, ne peuvent être déposées définitivement que dans un lieu d'élimination pour lequel a été délivré un certificat d'autorisation en application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Nous vous demandons donc, qu'à l'avenir vous respectiez la réglementation en vigueur.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au (450) 661-2008 poste 304.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SZ\

Salwa Znagui
Technicienne



Bureau de Laval

850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7316-13-01-6450018
P-7316-13-01-6450019
P-7316-13-01-6450020

DATE DE RÉDACTION: 99-02-08

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 99-01-20

HEURE: arrivée: 14h08
départ: 15h05

. INSPECTEUR: Jean-Michel Gagnon

. LIEU INSPECTÉ:
Terrains entre le 2200 et le
2240, rue de Tolède
Laval (Québec)

. PROPRIÉTAIRES DU LIEU

LOT P-341-76

art. 53-54

LOT P-341-77
Ville de Laval
1 boul. Du Souvenir
Laval, (Qc)

LOT P-341-71
585779 Ontario inc.
2851, Rue John
Markham, Ontario

. PLAIGNANT (e) : rencontré? non
. NOM/ADRESSE

art. 53-54

TÉLÉPHONE:

. PIÈCES ANNEXÉES:

CALCUL DU VOLUME DE NEIGE : X
PHOTOS: X
COPIES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE: X

. BUT: Vérifier le bien-fondé de la plainte et la nature des activités relatives aux neiges usées.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Une plainte accompagnée d'une pétition nous a été transmise par M. 53-54. Cette plainte concerne des activités de dépôt de neiges usées sur le terrain vacant situé entre les numéros 2200 et 2240 de Tolède, ainsi que sur le terrain avoisinant, situé sous la servitude d'Hydro-Québec.

Je me rends sur le site du terrain vacant, rue de Tolède, pour constater que le terrain en question est pratiquement rempli de tas de neige (voir photo 1). Il semble que le terrain soit plein, et qu'il sera impossible d'y rajouter de la neige.

Je sonne au 53-54 me répond. Je lui explique la raison de ma présence et lui pose quelques questions ; elle m'informe qu'elle n'a pas vu le nom de l'exploitant sur les camions, car ceux-ci se présentent la nuit. Elle me dit par contre qu'un « bulldozer » pousse la neige au fond du terrain de manière à remplir le site. A ma demande, Mme 53-54 m'indique que, à sa connaissance, il y a dépôt de neige à cet endroit depuis plus de 10 ans.

Ensuite, je sonne à la résidence du plaignant, 53-54. Il n'y pas de réponses et je laisse une carte d'affaire dans la porte d'entrée l'invitant à me rappeler au bureau.

Je procède à l'évaluation du volume de neige. Je constate qu'il y a une couche de neige qui recouvre les tas, ce qui prouve que le dépôt a été effectué avant la dernière tempête.

Je me dirige ensuite sur le second lieu, sous la servitude d'Hydro-Québec, pour constater qu'il y a aussi un dépôt de neiges usées. Le terrain a été aménagé de manière à accepter un grand volume de neige (voir photo # 3-4-5-6). L'entrée du dépôt se fait par le stationnement du centre commercial, juste à côté de la pharmacie Uniprix. Un tas de neige bloque l'entrée à tout véhicule. La neige est brune et sale, et l'absence d'une couche de neige sur les tas indique que cette neige date de la dernière tempête. L'entrée du dépôt de neige est traversée par une piste de motoneige. Il n'y a aucun cours d'eau à proximité.

Mme art. 53-54 m'a rappelé, jeudi le 21 janvier en avant-midi :

Elle m'explique que la neige du dépôt provient du stationnement du centre commercial. Un « bulldozer » a poussé la neige de manière à remplir le terrain dans la nuit du 17 janvier dernier. L'accès au terrain, pour y entreposer la neige, se fait par l'arrière, entre des panneaux de clôtures qui séparent le terrain du stationnement du centre commercial (voir photo 2). De plus, elle m'indique que l'été, ce terrain est constamment rempli de déchets résultants du dépôt.

Pour ce qui est du dépôt de neiges usées situé sous la servitude d'Hydro-Québec, Mme m'indique que la quantité de déchets qui s'y retrouve l'été est encore plus importante. Finalement, elle m'affirme aussi, à ma demande, qu'il y a dépôt de neiges usées sur le terrain vacant de la rue De Tolède depuis plus de 10 ans.

Je lui demande de me rappeler si elle constate à nouveau des activités sur le terrain vacant de la rue De Tolède.



Avec le service de l'évaluation de Ville de Laval, nous avons pu identifier les terrains exacts ainsi que leur propriétaire. Pour y arriver, nous avons utilisé une matrice graphique. Le nom des propriétaires et leur lots correspondants figurent dans la section « identification » de ce rapport.

3. CONCLUSION

Il y a eu dépôt de neiges usées au deux endroits faisant l'objet de la plainte. Ces dépôts existent depuis au moins 10 ans.

4. RECOMMANDATION

Je recommande :

⇒ l'envoi d'une lettre afin d'informer qu'il y a un règlement sur les neiges usées et qu'un site doit être autorisé par notre ministère aux propriétaires suivants :

- art. 53-54 (7316-13-01-6450018)
- (7316-13-01-6450018)
- 585779 Ontario inc. (7316-13-01-6450019)

⇒ Prendre contact avec les représentants de Ville de Laval pour intervenir conjointement. (7316-13-01-6450020)

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: JEAN-MICHEL GAGNON

DATE: 99-02-08

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON

DATE: 99-02-09

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, préparer la lettre selon le modèle utilisé l'année dernière. Envoyer par courrier certifié et donner un délai de un mois. Assurer le suivi.

N/RÉFÉRENCE: 7316-13-01-6450018
7316-13-01-6450020
IDENTIFICATION: Rue de Tolède
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Jean-Michel Gagnon

PHOTO: #1

DATE: 99/01/20

Vue du terrain vacant rempli de
neiges usées prise à partir de la
rue de Tolède, en face du 2250

On note la présence du centre
commercial à l'arrière



PHOTO: #2

DATE: 99/01/20

Vue du dépôt de neiges prises à
partir du sommet d'une
montagne de neiges sur le
terrain voisin

A : Endroit par où la neige
a été introduite sur le terrain.



PHOTO:

DATE:

CALCUL ESTIMÉ DU VOLUME DE NEIGE

Calcul: (Longueur x Largeur x Hauteur) x 2/3

Lieu: Terrain vague entre le 2220 et le 2240 De Tolède

	1er tas	2ieme tas
Longueur:	11 m	15 m
Largeur:	14 m	11 m
Hauteur:	2 m	2,5 m

Volume estimé du dépôt de neige (total): **480 m³**

CALCUL ESTIMÉ DU VOLUME DE NEIGE

Calcul: (Longueur x Largeur x Hauteur) x 2/3

Lieu: Terrain sous la servitude de Hydro-Québec

	1er tas	2ieme tas
Longueur:	10 m	10 m
Largeur:	23 m	18 m
Hauteur:	3 m	2 m

Volume estimé du dépôt de neige (total): **700 m³**



CERTIFIÉ

Le 1er mars 1999

AVIS D'INFRACTION

art. 53-54

N/Réf: P-7316-13-01-6450018

Objet : Dépôt de neiges usées
Lot P-341-76, Laval (Québec)

Madame,

À la suite de l'inspection effectuée le 20 janvier 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Dépôt de neiges usées sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation;

- Loi sur la qualité de l'environnement ;
. Article 22.

- Règlement sur les lieux d'élimination de neige;
. Article 1.

1, Place Laval, bureau 205, Laval (Québec) H7N 1A1
Téléphone : (450) 662-2616 Télécopieur : (450) 662-3089



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : P-7316-13-01-6450018

1er mars 1999

Vous devez nous présenter un plan de vos démarches d'ici le 31 mars 1999 afin de vous conformer à la réglementation en vigueur.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Jean-Michel Gagnon au (450) 662-2616 poste 232.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Alain Rochon, M.Sc,
Chef d'équipe

AR/JMG/jmg



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7316-13-01-6450018
7316-13-01-6450019
7316-13-01-6450020

DATE DE RÉDACTION: 2000/02/24

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 2000/02/16

HEURE: arrivée: AM
départ: AM

. INSPECTEUR: Sophie Daigneault

. LIEU INSPECTÉ:

6450018 : Lot P-341-76

6450019 : Lot P-341-71

6450020 : Lot P-371-77

Terrains entre le 2200 et le 2240 rue de Tolède à Laval

. PROPRIÉTAIRE DU LIEU

Ville de Laval (1, boul du Souvenir, Laval Qc)

5857779 Ontario inc. (2851, rue John Markham, Ontario)

Ville de Laval (1, boul du Souvenir, Laval Qc)

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

. NOM / RAISON SOCIALE

Aucune

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: X

. BUT: Vérifier s'il y a dépôt de neiges usées à cet endroit.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 14 avril 1999, la ville de Laval s'est engagée à bloquer l'accès du terrain entre le 2200 et le 2240 rue de Tolède afin qu'il n'y ait plus de déversement de neiges usées.

Je me suis rendu sur les lieux et je constate qu'il n'y a plus de dépôt de neiges usées. Aucun chemin d'accès n'est dégagé. Il n'y a que des tas de neiges qui a été poussés des stationnements des commerces avoisinant.

3. CONCLUSION

Il n'y a plus de dépôt de neiges usées à cet endroit.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier mais le conserver dans la liste des dépôts de neiges compte tenu que la reprise des activités à cet endroit est élevé. L'an passé, il y avait eu dépôt de neiges usées.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SOPHIE DAIGNEAULT

DATE : 2000/02/24

. VÉRIFIÉ PAR : ALAIN ROCHON

DATE : 2000/02/24

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7316-13-01-6450018
7316-13-01-6450019
7316-13-01-6450020

DATE DE RÉDACTION: 2001/02/02

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 2001/01/26

HEURE: arrivée: AM
départ: AM

. INSPECTEUR: Sophie Daigneault

. LIEU INSPECTÉ:

6450018 : Lot P-341-76

6450019 : Lot P-341-71

6450020 : Lot P-371-77

Terrains entre le 2200 et le 2240 rue de Tolède à Laval

. PROPRIÉTAIRE DU LIEU

Ville de Laval (1, boul du Souvenir, Laval Qc)

5857779 Ontario inc. (2851, rue John Markham, Ontario)

Ville de Laval (1, boul du Souvenir, Laval Qc)

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

. NOM / RAISON SOCIALE

Aucune

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: X

. BUT: Vérifier s'il y a dépôt de neiges usées à cet endroit. Inspection systématique.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu sur les lieux et je constate qu'il n'y a plus de dépôt de neiges usées. Aucun chemin d'accès n'est dégagé.

3. CONCLUSION

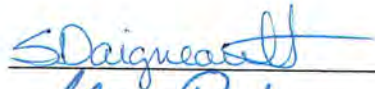
Il n'y a plus de dépôt de neiges usées à cet endroit.

4. RECOMMANDATION

Fermer le dossier et le retirer de la liste des dépôts de neiges.

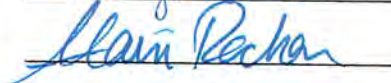
5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SOPHIE DAIGNEAULT



DATE : 2001/02/02

. VÉRIFIÉ PAR : ALAIN ROCHON



DATE : 01/02/02

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord.